

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	38
Date de la convocation	27/01/2023
Certifié exécutoire le	09/02/2023
Date d'affichage	09/02/2023
Envoyé en préfecture le	09/02/2023

Le trois février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE

Véronique, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représenté), BOURROUX François (donne pouvoir CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LELIEVRE Carla (donne procuration à TAVERT Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à COISSAC Vincent).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

22-2023 : aide économique Microentreprise Menin

Vu la convention avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de la Microentreprise Menin et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention:

- D'ATTRIBUER une aide économique à la Microentreprise Menin de 2551.83 € pour son investissement
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP)
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 09/02/2023

Le Président Philippe JENTY.





Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 019-200066645-20230203-222023-DE



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Fiche synthèse

Modernisation de la menuiserie-ébénisterie Menin à Chamberet (Microentreprise Stéphane MENIN)

Présentation du porteur de projet

Nom / prénom du porteur : Stéphane MENIN

Structure du porteur de projet

Dénomination de la structure : Stéphane MENIN

Activité : menuiserie-ébénisterie

Forme juridique : microentreprise

Effectif salarié : 0

Présentation du projet

Localisation du projet : Chamberet

Nature(s) de projet (investissement matériel / immatériel / immobilier...) :

☐ Création

☐ Transmission / reprise

☒ Développement :

☐ Immobilier d'entreprise

☒ Acquisition de matériel

☐ Recrutement

Description succincte du projet (avec quelques arguments) :

Stéphane MENIN est menuisier-ébéniste à Chamberet. Il a créé sa microentreprise en 2019. Depuis un an et demi, il occupe un bâtiment artisanal situé en centre-bourg de Chamberet qu'il loue auprès de la Mairie (260 m²). Depuis peu, il loue à la mairie un local adjacent (120 m²).

Afin de moderniser son activité, il souhaite acquérir du matériel productif.

Projet en faveur de création / maintien d'emploi (si oui, combien) :

☐ Oui

☒ Non

Délais prévus pour la réalisation du projet : 2023



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 019-200066645-20230203-222023-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Plan de financement (avec cofinancements obtenus)

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Assiette éligible	Montant	Taux
Tour à bois	5 675,84 €	CCV2M (20 %)	12 759,17 €	2 551,83 €	20%
Scie à format	7 083,33 €	FISAC (20 %)	12 759,17 €	2 551,83 €	20%
		Région Nouvelle-Aquitaine (30 %)	12 759,17 €	3 827,75 €	30%
		Autofinancement		3 827,75 €	30%
TOTAL	12 759,17 €	TOTAL		12 759,17 €	100%

Appréciation de la viabilité du projet

Avis de viabilité établi par Francine PEYRAUD - CMA

Pièces justificatives

Dossier complet :

☒ Oui

☐ Non



NOUVELLE-AQUITAINE

CORRÈZE

Pôle Entreprises

- Objet : Avis de la CMAR-NA département de la Corrèze
- Votre contact : Francine Peyraud, 05 55 29 95 95
- francine.peyraud@cma-correze.fr

Tulle, le 26/01/2023

AVIS DE FAISABILITE / Monsieur MENIN Stéphane

Monsieur MENIN Stéphane est installé sur la commune de CHAMBERET 19370, depuis le 14 mai 2019. Titulaire d'un CAP/BEP menuiserie, d'un CAP en ébénisterie, d'un Brevet des Métiers d'Art en ébénisterie et possédant une expérience professionnelle d'une quinzaine d'année, c'est tout naturellement qu'il a fait le choix de se mettre à son compte.

Il s'installe avec le statut de micro entreprise, motivé par la simplicité de ce système qui va lui permettre d'acquérir des nouvelles compétences dans la gestion d'un établissement et de faire face à des nouvelles responsabilités.

L'activité a bien démarré, il se fait connaître les missions se développent, son chiffre d'affaires évolue dans des proportions liées à son statut mais cela reste très encourageant. La clientèle est présente sur des missions spécifiques, restauration de meubles, création d'objets de décoration (augmentation des commandes d'objets personnalisés), aménagement intérieur. L'entreprise s'adresse principalement à une clientèle de particulier (90%). Son périmètre d'action est d'environ 25 à 30 km, toutefois sur certaines restaurations cela peut l'amener à faire plus de kilomètre. L'exploitant présente un carnet de commande à 8 mois.

Aujourd'hui monsieur MENIN, engage des réflexions sur un changement de statut, l'acquisition de matériel productif et la mise en place à moyen terme d'une communication adaptée, notamment sur la création d'un site vitrine.

Le chef d'entreprise a un grand savoir-faire avec une grande marge de manœuvre sur la conquête de nouveaux clients. Monsieur MENIN souhaite engager une démarche de labellisation dans le cadre d'Origine Corrèze.

En conséquence la CMA NA 19, confiante sur l'avenir de cette entreprise et donc de son potentiel de développement, émettra un **avis favorable** sur la présente demande d'aide.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze

Siège : Immeuble Jean-Marie Saute
8, avenue Alsace-Lorraine - BP 72 - 19002 Tulle Cedex
Tél. : 05 55 29 95 95 / Fax : 05 55 20 39 14
Internet : www.cma-correze.fr Courriel : artisanat@cma-correze.fr
Siret : 18190802100031 APE 911 A Décret n° 2004-1164 du 2 nov. 2004

Antennes
Brive30, avenue de Paris
19100 Brive la Gaillarde
UsselImmeuble interconsulaire de l'Odine
19200 Ussel (sur rendez-vous)